

DELIBERATION
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
de l'Université de Bourgogne

Séance du 7 décembre 2020

Délibération n° 2020 - 7/12/2020 - 1

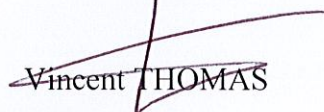
Approbation du procès-verbal
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 14 octobre 2020

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne,

Effectif statutaire : 41 Membres en exercice : 41 Quorum : 21 Membres présents : 25 Membres représentés : 8 Total : 33	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 33 Pour : 33 Contre : 0
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Bourgogne, après en avoir délibéré, **approuve le procès-Verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 14 octobre 2020, après avoir pris en compte la correction signalée en séance.**

Dijon, le 7 décembre 2020
Le Président de l'Université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

PJ : procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 14 octobre 2020

Délibération transmise au Recteur de la région académique de Bourgogne
Franche-Comté, Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement